

Information sur la Photothérapie Dynamique (PDT)



SERVICE D'OPHTALMOLOGIE

Madame, Monsieur,

Le traitement qui vous a été proposé consiste à injecter dans une veine du bras, au moyen d'une perfusion intra-veineuse, un médicament photosensibilisant : la Visudyne®. Cinq minutes après la fin de la perfusion, un rayon laser infrarouge faiblement dosé, tout à fait indolore, éclaire le fond d'œil pour activer le produit sensibilisant.

Le présent document a été élaboré pour vous donner des informations sur ce traitement et répondre à quelques interrogations légitimes. Nous insistons sur des précautions indispensables à la bonne tolérance du traitement.

Ce traitement est utilisé dans différentes pathologies :

- La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) néovasculaire (humide) dans le cas où les injections intravitréennes ne sont pas suffisantes ou impossibles.
- Les polypes ou vasculopathie polypoïdale (VPC) : parfois nécessaire en association des injections intra-vitréennes.
- La chorioretinite séreuse centrale (CPSC) ou épithéliopathie rétinienne diffuse (ERD) bien que la physiopathologie de ces maladies soit encore mal comprise, il semble exister une hyperméabilité choroïdienne sur laquelle la PDT a une action bénéfique.
- D'autres pathologie plus rares : hémangioblastomes dans le cadre d'une maladie de Von Hippel Lindau.

OBTENTION DU MEDICAMENT

La Visudyne a obtenu une autorisation de mise sur le marché Européen (AMM) fin juillet 2000, dans l'indication des néovaisseaux choroïdiens visibles, rétrofovéolaires (situés derrière le centre de la macula) compliquant la DMLA. Il est utilisé hors AMM dans les autres pathologies mais son efficacité a été démontrée par de nombreuses études.

REALISATION PRATIQUE DU TRAITEMENT

Il est nécessaire de dilater la pupille de l'œil à traiter, c'est pourquoi il vous est demandé de venir en transport public ou bien accompagné. La séance dure environ une heure, elle est décomposée de la façon suivante :

- Préparation, dilution du médicament, pose d'une perfusion : pendant la dilation des pupilles
- Perfusion du médicament : 10 minutes
- Préparation de laser : 5 minutes
- Réalisation du laser : 83 secondes

EFFETS INDESIRABLES, INCIDENTS ET ACCIDENTS

Le traitement est tout à fait bien toléré dans la grande majorité des cas.

Néanmoins, des effets indésirables, rares et sans gravité sont à signaler :

- Douleur transitoire au point d'injection du médicament photosensibilisant
- Douleur du bas pendant la durée de la perfusion.

Toute douleur pendant la perfusion doit impérativement être signalée au médecin ou à l'infirmière.

Les complications du traitement sont rares. Cependant, 2% des patients ont perdu de la vision après le traitement par Visudyne. Le mécanisme exact de ces accidents rares n'est pas élucidé actuellement.

D'autres effets indésirables ont été rapportés, liés à une photosensibilisation cutanée : brûlures s'apparentant à des coups de soleil, nécrose cutanée au point d'injection. En effet, en raison du caractère photosensibilisant du médicament qui est injecté et bien que le produit soit quasiment éliminé en 24 heures, il est bien recommandé de se protéger de la lumière vive naturelle ou artificielle pendant 48 heures.

Des lunettes spécifiques masquant à la fois la lumière bleue et la lumière rouge vous seront remises à la fin de la séance de traitement. Un bracelet orange, signalant l'injection d'un photosensibilisant vous sera également remis. Gardez les lunettes pour un éventuel retraitement.

Sont à éviter pendant 48 heures :

A l'intérieur :

- Les lampes halogènes et les autres lumières vives,
- Les éclairages utilisés chez les dentistes et dans les salles d'opération
- Les écrans d'ordinateur
- La télévision dans une certaine mesure

A l'extérieur :

- La lumière vive du soleil

Il faut noter que les crèmes solaires ne protègent pas suffisamment.

Il vous est donc recommandé de porter des manches longues, un chapeau et les lunettes en cas de sortie.

Numéros utiles en cas d'urgence

Du lundi au vendredi de 8h à 16 heures :

- 01 49 95 64 94 (post infirmier)
- 01 49 95 64 88 (secrétariat général)

En dehors de ces horaires

- 01 58 41 23 00 : urgences ophtalmologiques (Hôpital Cochin)

Si vous devez vous déplacer :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 17 heures et le vendredi de 8h30 à 16 heures : consultation d'ophtalmologie de Lariboisière

En dehors de ces créneaux, vous devez vous rendre aux urgences ophtalmologiques de l'APHP situées à l'Hôpital Cochin, 8 rue Méchain, Paris 14^{ème} (RER B Port Royal ou Métro 6 Saint Jacques).